
TACHES DES ENTRAINEURS

Lignes directrices

L'entraîneur des jeunes agit en conformité avec les règles de conduite du club et inculque ces règles aux jeunes.

L'entraîneur est responsable de son vestiaire et veille à ce qu'il soit en bon état de propreté en le quittant.

L'entraîneur consulte le staff adverse et/ou l'arbitre en cas de décision allant en l'encontre de la politique des jeunes. Le tout dans un esprit de construction.

Si l'entraîneur rencontre des problèmes avec un jeune, il doit prévenir le Coordinateur des Jeunes ou les dirigeants du Comité des Jeunes.

Matériels

Le matériel d'entraînement est fourni aux entraîneurs par le club. Il doit être rendu dans un état correct, l'entraîneur veillera donc à prendre soin des plots, ballons, vareuses, cônes, ... Les défauts doivent être signalés immédiatement, de manière à assurer le remplacement du matériel défectueux. Si l'entraîneur a un besoin d'équipement supplémentaire, il se met en rapport avec le responsable du matériel et argumente son souhait.

Chartes

L'entraîneur respecte les dix commandements des formateurs présents en annexe sur un autre document.